

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Garantir un fonctionnement performant des lycées publics	J200

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des collectivités territoriales,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L151-3, L214-6, L421-1 et suivants, R421-57 et suivants,
- VU** le Code rural et de la Pêche Maritime et notamment l'article L811-7,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région.

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au budget supplémentaire une dotation complémentaire de 4 400 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme J200 « Garantir un fonctionnement performant des lycées publics ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Matthias TAVEL

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, William AUCANT, Mélanie COSNIER, Lucie ETONNO, Pascale HAMEAU, Solène MESNAGER, Franck NICOLON, Elsa RICHARD, Gaëlle ROUGERON, Arash SAEIDI, Gabriel DE CHABOT, Claire SCHWEITZER, Sabine LALANDE

REÇU le 24/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs